



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Danemark

Question écrite n° 93271

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur les commémorations des attentats de Copenhague qui auront lieu dans cette même ville le 14 février 2016. Un mois après les attentats perpétrés contre *Charlie Hebdo*, une table-ronde portant sur la liberté d'expression se tenait avec la participation de l'artiste suédois Lars Vilks. Ce qui a frappé dans ces attentats, c'est surtout le fait qu'ils ressemblent très précisément à ceux contre *Charlie Hebdo* et l'hyper-casher puisque une autre fusillade a eu lieu dans la grande synagogue de Copenhague. Radicalisation djihadiste et antisémitisme sont à l'origine des actes du tueur. On lit souvent dans la presse française que la première fusillade de Copenhague visait l'artiste suédois Lars Vilks. Ce n'est pas exact dans la mesure où l'enquête de la police danoise a révélé que le tueur avait identifié tous les participants à la table-ronde sur la liberté d'expression dont l'ambassadeur de France au Danemark, François Zimmeray. Ces commémorations sont l'occasion de préciser ce qui a conduit à ces fusillades ; en l'occurrence, il est évident que François Zimmeray était visé comme représentant de la France. M. le député aimerait savoir si le ministère des affaires étrangères et du développement international entend marquer ces commémorations d'une reconnaissance plus fine de ce qui s'est passé à Copenhague. En effet, il importe de rendre hommage au courage de notre ambassadeur et de constater que notre relation bilatérale a été renforcée pour faire face au terrorisme.

Texte de la réponse

La France et le Danemark ont été frappés par des actes terroristes qui s'attaquaient à la liberté d'expression et à la tradition de tolérance de nos deux pays. Face à ces agressions, la France et le Danemark sont plus que jamais déterminés à poursuivre leur action commune. L'engagement de l'ambassadeur Zimmeray en est la parfaite et courageuse illustration. Ces événements tragiques ont contribué à rapprocher les deux pays. Les autorités françaises ont souhaité très rapidement manifester leur soutien aux autorités danoises, ainsi qu'à notre ambassadeur, particulièrement exposé puisqu'il était l'intervenant principal de la conférence sur "l'art, le blasphème et la liberté d'expression" visée par la fusillade. Le ministre de l'intérieur, M. Cazeneuve, s'est rendu au Danemark dès le 15 février et s'est entretenu avec son homologue danoise, Mme Frederiksen. Le secrétaire d'Etat aux affaires européennes, M. Désir, était également à Copenhague le 16 février et a pu assister aux cérémonies de commémoration, qui ont réuni 30.000 personnes. Le Président de la République avait joint la première ministre danoise au téléphone et s'était déplacé à l'ambassade du Danemark à Paris, de même que le Premier ministre. Sur le plan opérationnel, la relation bilatérale a également été renforcée. La coopération de défense entre nos deux pays est excellente, que ce soit au sein de la coalition contre Daech, au Sahel, ou dans la lutte contre la piraterie maritime. Nos positions sont très proches en matière de lutte contre le terrorisme (par exemple sur le PNR), même si le Danemark est dans une position particulière au sein de l'Union européenne compte-tenu de son "opt-out" et de l'échec du référendum du 3 décembre.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Premat](#)

Circonscription : Français établis hors de France (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93271

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [16 février 2016](#), page 1380

Réponse publiée au JO le : [12 avril 2016](#), page 3091